



Donnons
au sang
Le pouvoir
de soigner

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2024-34

DECISION N° N 2024-34 DU 19 DECEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} - Monsieur Kassim PAPA est nommé directeur adjoint par intérim de l'Etablissement de transfusion sanguine La Réunion - Océan Indien du 20 décembre 2024 au 12 janvier 2025.

Article 2 - La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'EFS, entre en vigueur à compter du 20 décembre 2024.

Fait le 19 décembre 2024,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang